



## CONTENUS

---

Société de l'information : l'UNESCO insiste sur le rôle des politiques nationales.....	1
La Chine entend développer son rayonnement culturel.....	2
Le gouvernement français lutte contre le piratage sur Internet.....	2
L'industrie culturelle japonaise accentue sa pression sur YouTube.....	2
Actualités.....	4
Pour des politiques culturelles dans le monde islamique.....	4
Un Fonds de développement de l'industrie culturelle pour la Jamaïque.....	4
Accords de partenariat économique : Le rôle des parlementaires africains.....	4

---

**[ Notre analyse ]** Alors que nous en sommes désormais à la phase de mise en œuvre du plan d'action émanant du Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI), l'UNESCO insiste sur l'importance de développer des politiques nationales afin de garantir la préservation de la diversité culturelle dans cette société de l'information en devenir. Une telle prise de position renforce l'optique privilégiée par la Convention sur la diversité culturelle qui entend préserver la souveraineté des États en la matière. Une position que plusieurs États partagent puisqu'ils entendent mettre de l'avant des politiques de rayonnement culturel, comme la Chine, ou encore de garantie des droits de propriété intellectuelle (France et Japon). Toutes ces initiatives, que ce soit en matière de promotion d'identités culturelles spécifiques ou encore de protection des industries culturelles et des droits de propriété intellectuelle, s'appuient donc sur le cadre national tel que promu par la Convention.

### Société de l'information : l'UNESCO insiste sur le rôle des politiques nationales

Le mardi 17 juillet 2007, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a ouvert la deuxième réunion du Groupe des Nations Unies sur la Société de l'information (UNGIS) au siège de l'UNESCO à Paris, aux côtés de M. Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et président de l'UNGIS. L'UNGIS est un mécanisme inter-institutions, sous la houlette du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, chargé de la coordination du volet politique de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI).

M. Matsuura a félicité M. Touré pour le travail effectué par l'UIT pendant ses douze mois de présidence de l'UNGIS et a déclaré que l'UNESCO, qui prendra la relève de la présidence de l'UNGIS, continuera à œuvrer pour faire de l'UNGIS l'un des principaux mécanismes de mise en œuvre du SMSI. Dans ses remarques préliminaires, le Directeur général a rappelé qu'il était indispensable pour le système des Nations Unies d'assurer un suivi cohérent des résultats du SMSI et que l'UNGIS avait un rôle important à jouer, notamment dans le cadre de l'initiative *Unis dans l'action* de l'ONU. M. Matsuura a invité l'UNGIS à œuvrer pour «bâtir des sociétés du savoir dans lesquelles les citoyens puissent s'exprimer librement, avoir accès à l'information et au savoir, des sociétés où la diversité culturelle et linguistique est une richesse et qui offre un accès à l'éducation de qualité pour tous». Il a également rappelé que les gouvernements avaient un rôle crucial à jouer en tant qu'élément moteur, pour stimuler l'engagement des citoyens envers les objectifs nationaux de développement et les aider à devenir autonomes pour trouver leurs propres solutions et développer leurs propres ressources, un objectif au cœur du processus du SMSI.

Le Directeur général a mis en avant le rôle de l'UNGIS dans le domaine de la planification nationale, en particulier auprès des huit pays pilotes de l'initiative *Unis dans l'action*. Il a suggéré que l'UNGIS collabore avec les équipes de pays de l'ONU afin de proposer aux gouvernements des actions à mener pour répondre aux priorités nationales dans le domaine de l'information et de la communication au service du développement. Pour conclure, M. Matsuura a déclaré qu'il espérait que «la réforme de l'ONU servira de catalyseur pour harmoniser les approches des différents secteurs et les systèmes d'infrastructure, y compris les systèmes informatiques et les outils exploitant les technologies de l'information» et que «le suivi du SMSI sera d'une grande aide dans ce domaine, [...], ce qui contribuera de manière significative à renforcer l'unité d'action de l'ONU».



Les Nations Unies ont lancé un certain nombre d'initiatives pour renforcer la coordination et accroître l'efficacité à l'appui de tous les Objectifs développement du millénaire. En 2006, le Secrétaire général des Nations Unies a formé le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Son rapport final, intitulé *Unis dans l'action*, propose un cadre d'unification des activités des Nations Unies. Il lance un appel en faveur d'une Organisation des Nations Unies bien gouvernée, bien financée, équipée pour répondre aux besoins en évolution des pays, notamment par la fourniture d'appuis stratégiques aux plans nationaux de développement. Le groupe recommande de fusionner la plupart des activités de l'Organisation au niveau des pays en un seul programme stratégique, avec un seul cadre budgétaire, un seul dirigeant fort et, si possible, un seul bureau. Huit pays ont convenu à ce jour d'entreprendre des activités ainsi unifiées à titre pilote : l'Albanie, le Cap-Vert, le Mozambique, le Pakistan, le Rwanda, la Tanzanie, l'Uruguay et le Vietnam.

Sources : UNESCO, *Services des communications*, 19 juillet 2007. ([www.unesco.org](http://www.unesco.org)) et PNUD ([www.undp.org](http://www.undp.org)).

---

### La Chine entend développer son rayonnement culturel

Les autorités politiques chinoises invitent à développer leur *soft power* de manière à conférer une dimension culturelle à l'essor de leur pays. Tel est le message lancé par Liu Yunshan, directeur du Département de la publicité du Comité central du Parti communiste chinois, lors d'une conférence organisée à Beijing à la fin du mois de juillet dernier. «Pour développer son pouvoir culturel, la Chine doit maintenir sa vitalité culturelle en faisant la promotion de ses forces innovantes tout en apprenant des expériences étrangères, et ce en gardant toujours à l'esprit de préserver l'héritage culturel traditionnel du pays».

La culture chinoise a vu sa présence internationale se développer ces dernières années. Le récent concert pour le Festival du printemps chinois au Golden Hall de Vienne et l'instauration de plus de 156 Instituts Confucius à travers le monde en témoignent. Dans la continuité de ce rayonnement, les autorités chinoises entendent implanter de nouveaux centres culturels (Corée, Malte, Égypte, France, Royaume-Uni, Allemagne, Russie, Inde, Italie, Mexique et Japon). Le ministre chinois de la Culture, Sun Jiazheng, a rappelé pour l'occasion que ces centres culturels visent essentiellement trois fonctions : livrer de l'information au sujet de la Chine, développer des classes d'apprentissage de la culture chinoise à l'étranger et servir de lieu d'accueil pour les artistes chinois en tournée. Au cours des quatre dernières années, ces centres culturels ont organisé 842 activités culturelles et le nombre d'étudiants inscrits aux différentes activités s'est élevé à près de 14 000.

Les experts soulignent les efforts accomplis par la Chine afin de développer un pouvoir culturel en marge de son formidable développement économique. Wu Tao, vice-Président du comité des Affaires étrangères du Parti, remarquait que le pays avait besoin d'une stratégie nationale de développement culturel claire, regrettant ainsi que le développement culturel n'ait pas été suffisamment privilégié par les politiques gouvernementales. Il a invité le gouvernement à mettre en œuvre de nouvelles politiques afin de stimuler la création et promouvoir les échanges culturels. Il a aussi appelé à la mise en place d'une taxe préférentielle sur les exportations en ce domaine, ainsi qu'à la promulgation d'une Loi portant sur la promotion des industries culturelles chinoises.

Source : *China Daily*, 25 juillet 2007. ([www.chinadaily.com.cn](http://www.chinadaily.com.cn))

---

### Le gouvernement français lutte contre le piratage sur Internet

Le président français, Nicolas Sarkozy, s'apprête à mettre en place une commission destinée à venir en aide à l'industrie culturelle et au droit d'auteur. Elle sera chargée de l'étude des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre le téléchargement illégal sur Internet. Ladite commission, avec à sa tête Dennis Olivennes, dg de la FNAC, comprendrait entre autres Didier Lombard, pdg de France Telecom. L'exécutif de son côté poursuit sa réflexion. «Si on continue comme ça, on va tuer la Culture», a ainsi déclaré le Président de la République.

Interrogé par le quotidien les *Échos*, Giuseppe de Martino, président de l'Association française des fournisseurs d'accès internet (FAI), explique la position des opérateurs sur la piraterie. Selon lui, la lutte contre le piratage passe par trois volets indissociables. Tout d'abord, le déploiement d'une offre légale, ensuite la sensibilisation des internautes au «fléau» du piratage et enfin une pédagogie ciblée sur les pirates. En somme, ce que l'on nomme depuis quelques temps la «riposte graduée».



Cette annonce illustre le constat d'échec de la loi DADVSI votée par les parlementaires français en 2006. Rappelons que cette dernière prévoyait la riposte graduée mais cet outil a été censuré par le Conseil constitutionnel parce que contraire au principe d'égalité devant la loi. La riposte graduée a fini par être intégrée à une circulaire en février 2007. Le principe resterait le même. Trois missives électroniques au «ton de plus en plus sévère» seraient envoyées aux internautes fraudeurs. La surveillance des réseaux d'échange serait sous la responsabilité des ayant-droits. Les informations seraient ensuite transmises aux FAI qui devront envoyer les mails d'avertissement aux «pirates». La manœuvre nécessite toutefois la saisie d'une adresse IP. Ce que ni la Commission nationale informatique et liberté (CNIL), ni le Conseil d'État n'autorisent. «Il faudra donc un cadre législatif», précise le président de l'Association.

De l'aveu de Giuseppe de Martino, «Il y a des discussions avec l'industrie de la musique en ce moment. En revanche, les discussions progressent bien avec l'industrie du cinéma». Le seul point de désaccord semble se trouver dans la suite à donner à l'envoi du troisième courrier. Comme dans la riposte graduée ancienne version, une amende existe bien. Cependant, le représentant des FAI précise qu'un envoi de lettre recommandée est possible. Le paiement de cette envoi reviendrait aux ayant-droits et non aux fournisseurs d'accès. Néanmoins, les FAI s'opposent, selon leur représentant, à toute sanction sur l'abonnement. Un moyen de pression pourtant évoqué par la ministre de la Culture, Christine Albanel. Une telle mesure assimilable à «une justice privée, (...) court-circuiterait totalement la justice et la police». Et de rappeler qu'une telle disposition ne disposerait d'aucune base légale et contreviendrait aux droits de l'Homme. Surtout, elle permettrait aux clients de résilier leur contrat. Une frontière que le FAI se refuse à franchir.

Source : *Silicon.fr* – France, 26 juillet 2007. ([www.silicon.fr](http://www.silicon.fr))

---

### L'industrie culturelle japonaise accentue sa pression sur YouTube

La JASRAC, société de gestion collective des droits d'auteurs au Japon, repasse à l'attaque. Elle avait déjà obtenu l'année dernière de YouTube qu'il publie un avertissement sur la violation de propriété intellectuelle en japonais et qu'il retire 30.000 vidéos incriminées, vidéos qui ont vite été remplacées par de nouvelles versions par les internautes. Cette fois-ci, ce n'est plus seule qu'elle mène l'offensive mais accompagnée d'une trentaine d'organisations, allant de groupes télévisuels au secteur du cinéma et de la musique. Le consortium insiste sur la nécessité pour YouTube de rendre effectif son filtre, que l'on attend toujours de voir mis en place.

«Nous demandons que tout contenu sous copyright soit supprimé immédiatement» tonne le compositeur Hideki Matsutake, improvisé porte-parole pour l'occasion. Rappelons cependant que n'importe quel contenu sur YouTube est de toute façon la propriété de quelqu'un (mais on comprendra contenu sous copyright "non autorisé") et que même si YouTube était vidé de son contenu, cela n'empêcherait pas les vidéos de se retrouver sur un autre site. Cette mise en garde stimulera sûrement les développeurs qui travaillent actuellement sur la mise en place du filtre.

Source: *Ratiatum.com* – France, 3 août 2007. ([www.ratiatum.com](http://www.ratiatum.com))

---

## ACTUALITÉS

### *Pour des politiques culturelles dans le monde islamique*

La septième réunion du Conseil consultatif de la Conférence islamique chargé de la mise en œuvre de la stratégie culturelle du monde islamique s'est tenue au Sénégal les 23 et 24 juillet 2007. Elle portait notamment sur la stratégie de développement des technologies de l'information et de la communication, de la solidarité et des politiques culturelles dans le monde islamique. Ainsi, pendant deux jours les membres de ce conseil, venus de pays africains, arabes et asiatiques, ont plaidé, entre autres questions, pour une large diffusion des émissions et films portant sur l'Islam au niveau des télévisions. Le Sénégal compte d'ailleurs revoir la mise en œuvre et le suivi de son action culturelle, en favorisant notamment la diffusion de plus d'émissions et de films portant sur l'Islam sur ses écrans TV.

Pour l'année 2007, Dakar a été élue capitale de la culture islamique. Avec 95 % de musulmans qui habitent le pays, le Sénégal s'engage ainsi pour la sauvegarde et la diffusion des valeurs islamiques. Selon le ministre de la Culture et du Patrimoine historique classé, chaque État a le droit de définir sa propre culture, car l'enjeu culturel est au cœur du développement économique de chaque pays.



## Accords bilatéraux et diversité culturelle

Bulletin d'information, vol.2, no 6, 13 août 2007

Ce conseil consultatif regroupe les États suivants: Royaume d'Arabie Saoudite, Iran, Algérie, Tunisie, Sultanat d'Oman, Syrie, Malaisie, Azerbaïdjan, Niger, Togo, Gambie, Sénégal en plus du Secrétariat de l'Organisation de la Conférence islamique.

Sources: Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture ([www.isesco.org.ma](http://www.isesco.org.ma)) et *Walf Fadji* – Sénégal ([www.walf.sn](http://www.walf.sn)).

### *Un Fonds de développement de l'industrie culturelle pour la Jamaïque*

Lors d'une allocution adressée à ses partisans à l'occasion du lancement du tout nouveau manifeste de sa formation politique, le Parti national du Peuple (PNP), la Première ministre Portia Simpson Miller a dévoilé son intention de mettre en place un Fonds de développement de l'industrie culturelle de manière à donner à tous les Jamaïcains l'opportunité de développer leurs talents artistiques et culturels. «Nous savons que vous êtes pleins d'énergie et d'une créativité sans bornes» a-t-elle lancé aux jeunes rassemblés pour l'écouter. «Nous devons trouver les moyens de donner la chance aux prochains Bob Marley, Jimmy Cliff, Shaggy, Buju, Gem Myers ... Nos artistes, nos musiciens sont reconnus comme des géants sur la scène internationale et nous allons continuer à travailler pour que cela demeure. Nous allons stimuler les industries culturelles et de création comme cela n'a jamais été fait auparavant», a promis la Première ministre.

Source: *Jamaica Gleaner*, 9 août 2007. ([www.jamaica-gleaner.com](http://www.jamaica-gleaner.com))

### *Accords de partenariat économique : Le rôle des parlementaires africains*

Les gouvernements des États de l'Afrique de l'Ouest sont en train de subir une très forte pression de la part de l'Union européenne en vue de conclure les Accords de partenariat économique (APE) avant le 1er janvier 2008. Or, dans plusieurs pays, les parlementaires ont été tenus à l'écart des négociations sur les APE. Pourtant, ils ont la responsabilité finale quant à l'application ou non de ces accords.

Si l'appel de la société civile demandant le rejet des APE sous leurs formes actuelles n'était pas pris en compte par les gouvernements africains, au niveau des députés, le combat peut bel et bien aboutir. Tout comme les Plans d'ajustement structurel, les APE représentent une autre mesure en faveur de la libéralisation du commerce, et c'est cette disposition que les parlementaires doivent minutieusement étudier avant de convenir de son adoption. En effet, l'accord de Cotonou stipule que les APE, après signature des gouvernements, doivent être ratifiés avant leur mise en application. Et c'est à cette étape que les députés sont appelés à jouer leur rôle de représentant de la population.

Malheureusement, plusieurs parlementaires ne sont pas outillés pour pouvoir analyser tous les contours des APE. Ceci prive ces derniers de la capacité d'assumer leurs responsabilités et leurs droits de contrôler les négociations commerciales. Ce manque de participation a conduit à la marginalisation des parlementaires africains dans les négociations sur les APE, alors qu'ils un rôle de taille à jouer.

Source: *Afribone*, 23 juillet 2007. ([www.afribone.com](http://www.afribone.com))

#### **Accords bilatéraux et diversité culturelle**

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

**Direction scientifique** : Gilbert Gagné

**Recherche et rédaction** : Raphaël Canet

**Pour nous joindre** : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)



*Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.*